

**Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap**



**Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargée de la
Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité
des chances et des Personnes
handicapées**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE NATHALIE MUYLLE,
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances
et des Personnes handicapées**

Jeudi 11 juin 2020

Nathalie Muylle :
**« Diminution du chômage temporaire de 14 à 9 jours en moyenne
par mois »**

En mai, le chômage temporaire a diminué de 22 pour cent par rapport à avril. Le nombre moyen de jours de chômage temporaire d'une personne a également diminué de 14 jours en moyenne en avril à 9 en mai.

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi : « Les chiffres montrent que l'activité économique reprend progressivement. Le nombre de chômeurs temporaires a diminué en mai, tout comme le nombre de jours de chômage. En avril, la durée moyenne était de 14 jours, en mai d'un peu plus de 9 jours. Cela signifie que les dépenses en matière de chômage temporaire sont également en baisse. Nous constatons toutefois de grandes différences entre les secteurs. Le chômage temporaire dans le secteur de la construction a par exemple diminué de près de la moitié, alors que la baisse n'était que de 9 pour cent dans le secteur horeca (où la réouverture n'a eu lieu que le 8 juin). Pour les secteurs plus lourdement touchés par la crise corona, nous prévoyons des mesures adaptées telles que la possibilité de recourir au chômage temporaire corona jusqu'à la fin de cette année. »

En mai, le nombre de chômeurs temporaires était de 960.281, soit 22 pour cent de moins qu'en avril. A ce moment-là, il y avait encore 1.229.695 chômeurs temporaires. 116.486 entreprises ont eu recours au système en mai, contre 139.605 en avril (-17 %).

Moins de jours de chômage temporaire

Il est toutefois important que le nombre de jours de chômage temporaire diminue de manière significative. L'effet des mesures de déconfinement se fait sentir. En avril, plus de 20 pour cent des chômeurs temporaires étaient au chômage pendant le mois entier, mais en mai, ce taux est retombé à un peu plus de 9 pour cent. La durée moyenne du chômage temporaire est passée de 14 jours en avril à 9,8 jours en mai. Le nombre de chômeurs temporaires qui n'ont été au chômage que pendant un ou deux jours a représenté 16,4 pour cent du total en mai, contre 7,1 pour cent en avril.

La moitié de tous les chômeurs temporaires étaient au chômage pendant 7 jours ou moins en mai. En avril, il était encore question de 14 jours.

Jours	Avril		Mai	
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%
1	43 905	3,6	91 691	9,5
2	43 393	3,5	66.715	6,9
3	58 406	4,7	65 751	6,8
4	56 467	4,6	76 122	7,9
5	45 076	3,7	66 679	6,9
6	33 412	2,7	69 482	7,2
7	35 344	2,9	49 413	5,1
Mois entier	252 702	20,5	89 968	9,4

La baisse dépend fortement du secteur

La baisse la plus notable du chômage temporaire se situe dans le secteur de la construction, où le nombre de chômeurs temporaires a diminué de 49 pour cent par rapport à avril.

Le commerce, l'industrie manufacturière et le secteur des transports connaissent une diminution du nombre de chômeurs temporaires entre 20 et 22 pour cent. On peut déjà y constater un effet partiel de l'ouverture des magasins à partir du 11 mai.

Pour d'autres secteurs, tels que l'horeca, nous ne verrons l'effet de la réouverture dans les chiffres qu'à la fin du mois de juin. Pour le mois de mai, la baisse est donc limitée pour, entre autres, l'horeca (-9,5 %) et le secteur des loisirs (-7,3 %). Les valeurs atypiques sont le secteur des voyages (-3,1 % ; inclus dans 'services de soutien' dans le tableau ci-dessous) et le secteur hôtelier (-3,1 % ; inclus dans 'hébergement et restauration').

La fermeture obligatoire des clubs de fitness et de sport en salle jusqu'au 8 juin, des musées jusqu'au 18 mai, et des frontières jusqu'au 15 juin, expliquent notamment ce faible déclin.

En raison de l'impact à long terme de la crise corona sur certains secteurs, la ministre Muylle a décidé de mettre le système de chômage temporaire corona à la disposition des secteurs les plus touchés, tels que l'horeca, les événements, la culture et les voyages, jusqu'à fin 2020.

Secteur	Avril	Mai	Baisse
Construction	136 778	70 436	48,50%
Santé humaine et action sociale	75 139	54 560	27,39%
Inconnu	15 743	11 623	26,17%
Transports et entreposage	65 604	51 373	21,69%
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	244 589	192 492	21,30%
Industrie manufacturière	217 821	173 520	20,34%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	53 922	44 837	16,85%
Activités de services administratifs et de soutien	210 564	176 285	16,28%
Activités financières et d'assurance	13 631	11 812	13,34%
Enseignement	15 397	13 347	13,31%
Information et communication	23 398	20 552	12,16%
Hébergement et restauration	91 610	82 949	9,45%
Autres activités de services	26 486	24 270	8,37%
Arts, spectacles et activités récréatives	20 812	19 295	7,29%

Baisse des dépenses en mai

La baisse du nombre de chômeurs temporaires de manière générale et le nombre réduit de jours de chômage se répercutent sur les dépenses. L'allocation moyenne pour chômage temporaire corona était de 805 euros en avril et de 648 euros en mai. Les allocations de chômage temporaires ont totalisé 937 millions d'euros en avril et 542 millions d'euros en mai jusqu'à présent.

Les allocations journalières nettes ont toutefois été plus élevées en mai, le précompte professionnel ayant été réduit de 26 à 15 pour cent.

Mois d'avril :

Organisme de paiement	Montants nets payés	Nombre de personnes payées	Montant net moyen payé par personne
FGTB	289 446 990 €	340 038	851,22 €
CSC	295 577 211 €	370 807	797,12 €
CGSLB	58 165 206 €	70 773	821,86 €
CAPAC	293 776 275 €	381 772	769,51 €
Total	936 965 681 €	1 163 390	805,38 €

Mois de mai (payé jusqu'au 11 juin) :

Organisme de paiement	Montants nets payés	Nombre de personnes payées	Montant net moyen payé par personne
FGTB	163 196 010 €	238 484	684,31 €
CSC	163 088 467 €	259 835	627,66 €
CGSLB	36 181 092 €	52 918	683,72 €
CAPAC	180 002 600 €	286 187	628,97 €
Total	542 468 169 €	837 424	647,78 €

Baisse plus lente dans la région de Bruxelles-Capitale

En mai, la Flandre comptait 59 pour cent des chômeurs temporaires, suivie de la Région wallonne (22 %) et de la Région de Bruxelles-Capitale (18 %). La Communauté germanophone représente 0,5 pour cent de l'ensemble des chômeurs temporaires. La répartition par région et par province est basée sur le siège principal de l'entreprise.

La baisse du chômage temporaire est à peu près la même en Flandre et en Wallonie (-23 %), alors qu'elle est de 16,7 pour cent dans la région de Bruxelles-Capitale.

Baisse par région :

Région	Avril	Mai	Baisse
Région de Bruxelles-Capitale	209 166	174 334	16,65%
Région wallonne hors Communauté germanophone	270 868	208 315	23,09%
Région flamande	734 314	565 460	22,99%
Communauté germanophone	6 356	4 940	22,28%

Baisse par province :

	Avril	Mai	Baisse
Région de Bruxelles-Capitale	209 166	174 334	16,65%
prov. du Brabant wallon	37 889	31 448	17,00%
prov. du Brabant flamand	104 494	86 161	17,54%

prov. d'Anvers	215 346	169 723	21,19%
prov. de Limbourg	106 482	81 541	23,42%
prov. de Liège	94 381	71 347	24,41%
prov. de Namur	34 272	25 098	26,77%
prov. de Hainaut	89 769	70 608	21,34%
prov. de Luxembourg	20 913	14 754	29,45%
prov. de Flandre occidentale	164 045	123 115	24,95%
prov. de Flandre orientale	143 947	104 920	27,11%
